



## Décision n° 2024-03

**Portant mouvement de crédits dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier situé 12 rue du puits de la croix**

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°18-2024 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 et à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 %.

## Décide

**Article 1 :** La commune doit inscrire un montant de 12 000 € dans le cadre d'une offre d'achat d'un bien immobilier situé 12 rue du puits de la croix à Landrecies.

Imputations	Désignation	Budget prévu	Modifications	Budget actualisé
2313-321-748	Agrandissement du complexe sportif	723 907, 46 €	- 12 000 €	711 907, 46 €
21328-020-764	Achat d'une maison rue du puits de la croix	0 €	+ 12 000 €	12 000 €

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,  
Le 23 mai 2024

Le Maire ,  
François ERLEM